

Présents : Rose Marie FALQUE, Olivier LEGROS, Bernard SESMAT, Martine MATHES, Gaston GYSS, Yannick HOFFNER, Rose-Marie MAGNIER, Thomas MELLE.

Absent excusés : Yann KREMER donne procuration à Rose-Marie FALQUE ; Stéphanie JACQUET, Marie-Christine MARCHAL-HERBER

Absents : Pascal FRANTZ, Alain KRYZS

REFECTION D'UNE SALLE DE CLASSE

Dans le cadre des réfections des salles de classe, Madame le Maire propose de rénover la 3^{ème} salle de classe de l'école élémentaire ; deux devis sont proposés pour les travaux de rénovation :

- DEVIS ELIPS 13014.99 € HT
- DEVIS MENUISERIE CLEMENT 858.75 € HT

Le conseil accepte ces devis à l'unanimité.

Le conseil sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR et du département au titre du CTS.

ACHAT DE DEFIBRILLATEURS

La réglementation impose au 1^{er} janvier 2020 l'équipement en défibrillateurs des ERP de 3^{ème} catégorie. La commune devra donc équiper la salle du Foyer et l'Eglise.

Et au 1^{er} janvier 2021, les ERP de 4^{ème} catégorie seront également concernés, c'est-à-dire la salle Jeanne d'Arc.

Dans le cadre d'un achat groupé pour plusieurs communes, un prix a été négocié. Madame le Maire présente le devis de la Société DEFIBTECH. Au tarif de 1048,25 € HT pièce, le Conseil à l'unanimité décide l'achat de 3 appareils

VENTE DE TERRAIN

Madame le Maire présente la demande de Monsieur Alexandre MATH, artisan boucher, qui, dans le cadre de l'extension de son activité, souhaite acheter une partie de la parcelle ZI 221 contigüe à sa propriété.

La superficie proposée est d'environ 85 m² : largeur de 5m sur toute la longueur du terrain.

Le conseil accepte à l'unanimité de proposer cette partie de parcelle à Monsieur Math au prix de 15 €/m² ; les frais de bornage par géomètre et frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur

DEMANDE DE SUBVENTION du CLUB VOSGIEN DU PAYS D'AZERAILLES

Sur présentation du courrier de demande, accompagné du bilan financier du club, le conseil, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention d'un montant de 300 € au Club Vosgien du Pays d'Azerailles.

REPLACEMENT DE LA CENTRALE DE SONNERIE DES CLOCHES

Monsieur Olivier LEGROS, adjoint, présente le devis de la société Bodet pour remplacer l'ensemble de la centrale de commande des cloches qui ne fonctionne plus. e remplacement de la centrale qui n'est pas réparable.

Le devis d'un montant de 1910 € H.T. soit 2292 € TTC est accepté à l'unanimité

REPLACEMENT DES ORDINATEURS

Les ordinateurs du secrétariat de mairie sont anciens et compte tenu de la suspension des mises à jours de Windows 7 et des risque de défaillance du logiciel de comptabilité Cosoluse, il convient de les remplacer.

2 propositions sont présentées :

KODEN au prix de 3435 €

XEFI au prix de 3204 €

Ces prix comprennent la fourniture de 2 ordinateurs avec pour chacun 2 écrans ainsi qu'un serveur NAS et les onduleurs pour chaque matériel.

A noter que XEFI ne propose pas le transfert de données et que les capacités (mémoire NAS) sont supérieures sur le matériels KODEN ;

Par ailleurs KODEN est le prestataire assurant la maintenance de l'imprimante et du logiciel de dématérialisation PESV4.

Le conseil préfère donc éviter le recours à 2 prestataires pour le suivi du matériel informatique, et en dépit d'une légère différence de tarif, accepte le devis de l'entreprise KODEN .

Le conseil accepte donc le devis de la société KODEN au prix de 3435 € HT ainsi que la prestation de livraison, mise en route et transferts de données pour un montant de 850 € HT et le contrat de maintenance annuel de 380 € HT.

DEVIS DE REPARATION DES TRACTEURS

Bernard SESMAT présente les devis reçus pour la réparation de nos deux tracteurs :

Réparation du CASE IH 743

LEM 1467.58 € HT

LORRAINE AGRI SERVICE 1840.47 € HT

Réparation du CASE 4230

LEM 1581.55 € HT

LORRAINE AGRI SERVICE 4298.07 €HT

Le conseil accepte à l'unanimité les devis de LEM.

FIN DE SEANCE